



ORGANE MENSUEL DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMP

EDITION DE L'AMICALE DU STALAG II C
" ENTRE CAMARADES "

REDACTION ET ADMINISTRATION :
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5003-69

NOTRE CINQUIÈME BANQUET

Le 20 mars, avait lieu, dans les salons du restaurant « Le Voltaire », 1, place de l'Odéon, le banquet annuel de notre Amicale.

Naturellement, pour ne pas manquer à la tradition, nous avons rencontré quelques petites difficultés d'organisation.

A l'issue de l'Assemblée générale du 6 février, notre bulletin était prêt; notre ami Moysse faisait un effort considérable pour nous l'imprimer immédiatement; de sorte que, le 25, il pouvait être donné au routeur; mais, une nouvelle fois, les P.T.T. se mettaient contre nous. A cause du changement de titre, ils exigeaient une nouvelle demande de réduction des tarifs d'affranchissement. (C'est bien notre chance : depuis huit mois, cela eût pu être demandé et obtenu.) Malgré tout, le 7 mars, notre bulletin partait. Peut-être, était-ce un peu tard pour certains ?

Quoi qu'il en soit, le dimanche 20 mars, vers 13 heures, nous nous trouvions 54 au « Voltaire ». (Je me risque à publier le nombre, espérant que, cette fois, la direction de l'U.N.A.C. n'en tiendra pas compte.) Il y avait des nouveaux, dont Berger, Cornet, Goreault, Legras, Savreux, mais aussi des défaitsants et... en plus grand nombre, puisque nous étions 65 l'année dernière. Espérons que nous les reverrons en 1956 et que, pour se faire pardonner, ils emmèneront des « copains ».

Nous pouvons dire que, cette année, les absents ont eu tort, car tout a été fort réussi. Nous avions la situation en plein cœur de Paris, un cadre charmant et surtout un repas qu'eût apprécié le plus fin gourmet. Après un excellent pâté en croûte et une lotte à l'américaine savoureuse, il y eut un quart de poulet accompagné de pommes sautées et de petits pois à la française, le tout absolument à point. Pas de salade, mais mieux vaut manquer d'un mets que d'en avoir et de ne pouvoir le consommer (comme ce fut le cas, l'an passé). Fromages, glaces, des vins, rouges et blancs, fort acceptables, et, pour couronner tout cela, une douzaine de bouteilles de champagne Legras, de Chouilly, près d'Épernay, offertes par notre ami. Au nom de tous, Legras, je te remercie.

Des chansons, il y en eut, mais sans exagération. Borrel se fit applaudir dans trois œuvres de genres assez différents. Les J3 essayèrent d'interpréter un chœur mais, soit dit sans les critiquer, n'y réussirent pas. Vous avez encore beaucoup à faire, jeunes gens, si vous voulez, un jour, prendre la relève des « Compagnons de la Chanson ». Allons, au travail !

Enfin, piqué au vif par une certaine remarque du compte rendu

du banquet passé, et pour jouer son rôle jusqu'au bout, le président parla. Il le fit en ces termes :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Mes chers camarades,

Nous voici une nouvelle fois réunis et cela à l'occasion de notre cinquième banquet. Comme tous mes camarades du Bureau, je regrette que nous ne soyons pas plus nombreux en cette circonstance. J'espérais que, parmi les nouveaux adhérents, il s'en trouverait quelques-uns qui désireraient renouer certaines relations et retrouver, peut-être, un peu de cette ambiance si particulière qui régnait derrière les barbelés. Espoir déçu !

1955 est, pourtant, une date dans notre vie puisque, pour la plupart d'entre nous, c'est le dixième anniversaire de la libération. Comme le temps passe et comme il efface, minutieusement, tout !

Il faut dire, pour la décharge de certains, que, cette année encore,

nous avons eu des ennuis. Il y a deux ans, c'était la grève des transports, l'année dernière, la grève des P.T.T.; cette année, ce sont, de nouveau, les P.T.T. qui nous ont empêchés d'avertir plus tôt : le bulletin, donné au routeur le 25 février, n'a pu être distribué que le 7 mars, du fait que la poste exigeait le renouvellement de l'autorisation de timbrage à tarif réduit, ce qui a demandé un certain temps. Nous essaierons, en 1956, de nous y prendre encore plus tôt afin qu'il devienne impossible d'invoquer l'excuse habituelle.

Nous nous retrouvons, quand même, chaque année, avec tous nos amis fidèles, jusqu'à nos sympathiques camarades du Nord représentés encore ici; je vous remercie de tout mon cœur.

Puisque j'en suis au chapitre des remerciements, je crois de mon devoir de mentionner les noms de ceux qui ont droit à notre reconnaissance du fait qu'ils nous ont apporté des lots pour notre tom-

bola, les Goreault, Mazateau, Gutzwiler, Laverdure, Garfinkel, Tarin, Michaud, Thoreau, ainsi que les maisons Ricard, Bic, Nicolas, Carven, etc., etc...

Je ne vous donnerai pas de détails sur la vie intérieure de notre Amicale; vous avez, je suppose, lu, dans le dernier bulletin, le rapport moral de R. Gaubert et le compte rendu financier de R. Tarin; je ne vous apprendrais rien de nouveau.

Malgré tout, je tiens à vous signaler que nos charges sont de plus en plus importantes du fait des exigences toujours croissantes de l'U.N.A.C. : loyer, quote-part sur les cotisations pour faire face aux frais communs. Croyez bien que ces sorties d'argent ne font pas l'affaire de notre trésorier qui voit déjà le moment venu où nous ne pourrions plus distribuer de secours. Souhaitons qu'il se montre trop pessimiste.

Je veux, maintenant, vous faire remarquer que, si j'ai tenu à vous dire quelques mots après ce bon

repas, ce n'est pas pour vous empêcher de digérer, mais simplement pour ne pas lire dans le prochain bulletin une petite phrase pleine de sous-entendus, telle que : « Le président a été bref » ou quelque autre considération de ce genre. En somme, j'ai travaillé pour le secrétaire qui ne pourra plus affirmer avec véhémence qu'on ne lui apporte aucun élément pour son « canard ». Mon « discours », n'est-ce pas, déjà, un article ?

Je vais terminer en souhaitant ne pas vous avoir trop ennuyés; j'ose espérer que vous ferez bon accueil aux pochettes qui vont vous être présentées et que vous serez satisfaits des lots.

Tout à l'heure, dès que le repas sera terminé, nous aurons deux musiciens qui vous donneront l'occasion de vous dégourdir les jampes. Les charmantes cavalières seront en nombre, les gentils cavaliers ne manqueront pas : tout doit bien se passer.

Permettez-moi de vous remercier encore et de vous souhaiter un agréable après-midi.

Je ne saurais dire comment fut accueilli ce discours, car, j'avais, malencontreusement, été appelé en bas, mais j'ai l'impression que l'on dut vouloir établir une comparaison entre les talents oratoires du président et ses qualités de chanteur, puisqu'on lui demanda, aussitôt après, d'interpréter « La blanchisseuse », son grand succès. Les réactions, je suis au regret d'avouer que je les ignore. Il y a là un trou dans mon savoir et je me garderai bien de me baser sur des on-dit.

Pendant le café et les liqueurs, on vendit des enveloppes-surprises; il y avait de magnifiques lots : écharpes, statuettes, paquets de cigarettes, parfums, produits d'entretien, bouteilles, huile d'automobile, vases, articles de ménage, bijoux, etc., etc... Une magnifique pièce d'étoffe fit l'objet d'une tombola spéciale. Naturellement, cela permit de payer les frais généraux et donna un bénéfice appréciable.

Enfin, de 17 h. à 20 h. 30, on dansa. Deux musiciens avaient été engagés, mais il s'en présenta six ou sept de plus, que, naturellement, nous considérâmes comme bénévoles. Nous eûmes donc un véritable orchestre tout à fait dans la note actuelle dans le quartier (Saint-Germain-des-Près n'est-il pas à deux pas ?). Les jeunes y trouvèrent leur compte et les vieux s'adaptèrent très vite.

Vers 20 h. 30, on fut obligé de se séparer en se promettant de ne pas faire défaut l'année prochaine. Il y a tout lieu de penser que « Le Voltaire » nous reverra.

Louis Maurel.

R. Gaubert.

LETTRE A R. GAUBERT

Secrétaire général de l'Amicale du Stalag II C

Cher Ami,
Ton appel n'aura pas été vain ! Je comprends ton découragement devant l'apathie de la masse qui t'entoure mais ta persévérance n'en est que plus méritoire, et je t'en félicite.

Nous lisons tous avec plaisir « notre journal » tout y est intéressant jusqu'à la lecture de « la Rentrée » qui prouve que tel ou tel camarade n'a pas encore « dévié »; mais chacun devrait aussi penser à ce qu'il a fait en dehors du paiement de sa cotisation.

Emportés par le tourbillon de nos affaires ou autres préoccupations, nous hésitons à sacrifier quelques minutes de nos loisirs pour te donner cette manne de copie que tu nous réclames avec tant d'insistance. Il est facile d'accuser le secrétaire-gérant... mais l'accusateur a-t-il battu sa coulpe ? Si 2 % des abonnés t'envoient quelques lignes annuellement, tu serais submergé et tu perdrais ton temps à l'élagage.

Je pense surtout qu'une bonne partie de nos camarades est embarrassée par le choix d'un sujet. Pourquoi ne pas leur en proposer ? Le C.A. pourrait étudier cette question à cette prochaine réunion. Certes, les questions de pécule, remboursements, pensions d'invalidité, rappels de solde, etc... nous intéressent, mais ces questions sont surtout du domaine de l'U.N.A.C... et des parlementaires.

Je suggère que l'on pourrait proposer à nos camarades de raconter quelques chics gestes dont ils ont

été les témoins au cours de leur captivité. Le public a été trop longtemps mal informé sur nous par des ouvrages diffusés pendant l'occupation et qui donnaient plus d'importance à nos misères ou nos défaillances qu'aux exemples de dignité ou de solidarité.

Si chacun de nous fouillait dans ses souvenirs, il trouverait de nombreux faits qui, sans être des actions d'éclat, montreraient que, malgré les privations, les souffrances de toutes sortes, les tracasseries ou mesquineries de nos gardiens, la majorité d'entre nous avait su rester digne.

Pour concrétiser ma pensée, je cite deux exemples :

Prisonnier à Dunkerque, un de nous possédait comme fortune quelques francs et un paquet de « Troupes ».

Il se trouvait avec quatre camarades de son unité. Au cours des étapes vers l'Allemagne, pour calmer (?) leurs tiraillements d'estomac, ils fumèrent seize cigarettes. Arrivé à ce terme, le détenteur du paquet décida que désormais tous se priveraient de tabac et les

quatre cigarettes restantes furent enfouies dans une poche intérieure de sa capote.

Le 14 Juillet, nos quatre amis, qui n'avaient pas encore été séparés, eurent le plaisir de fêter la « Fête nationale » en fumant chacun une cigarette. Bien entendu les cigarettes avaient été oubliées par trois d'entre eux; elles étaient un peu déformées, mais elles représentaient, outre un chic geste d'amitié, un exemple de volonté de ce camarade qui avait su se préserver de la tentation de les fumer seul, ou d'en faire un fructueux échange, ... pour réserver un plaisir à ses amis.

En septembre 1940 arriva, dans le Kommando où je me trouvais, un petit colis venant de l'Eure. C'était le premier colis arrivant de France. Nous étions vingt. Le camarade qui le recevait l'ouvrit, y trouva un paquet de Gauloises, et son premier geste, avant de finir l'inventaire du colis, fut d'offrir une cigarette à chacun.

Devant la facilité actuelle, nous avons peut-être oublié la pénurie d'antan... mais nous comprenons la beauté de ces petits gestes.

Bien entendu, je te sou mets cette idée pour ce qu'elle vaut. Cite de ma lettre ce qu'il te plaira si tu le juges utile.

J'arrête là ma longue épître; elle te sera au moins une consolation. Cordialement à toi :

RECHERCHES

Le Bureau de l'Amicale se demande quel est le camarade qui a posté, rue Bleue, Paris 83, le 3 janvier, un mandat de 500 francs.

Comme nom de l'expéditeur, il a mis « Stalag II C, 68, rue de la Chaussée-d'Antin » et au dos il a ajouté : « Pour l'abonnement du journal « Le Lien », Amicale de Camp du Stalag II C.

Nous serions heureux qu'il se fit connaître, afin de pouvoir l'inscrire comme cotisant pour 1955.

Le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre fait appel à notre concours en vue d'identifier les dépouilles mortelles de deux prisonniers de guerre français inhumés à Anklam et présumés avoir appartenu au Stalag II C.

Il s'agit d'un corps porteur d'un béret kaki et d'une culotte bleu horizon, inhumé en avril 1945 à l'Évangélicischer Gemenide Friedhof, section II N, tombe 62, et des restes d'un autre Français, enseveli avec un Italien (identifié), dans la tombe 10 de la même section.

Nous serions très reconnaissants à celui qui pourrait nous fournir quelques renseignements.

Merci beaucoup d'avance.

Le Bureau.

LIRE CE JOURNAL
C'EST BIEN !!
LE FAIRE LIRE,
C'EST MIEUX !!

LA RENTRÉE DES COTISATIONS

(Suite)

- GUILLAUD Auguste
- GIRARD Henri
- RIOU Léon
- RENAUDIE Joseph
- RICHY Maurice
- RENAULT André
- REY Fernand
- REVOL Robert
- ROUSSET Fernand
- LEBATARD Jean
- RELANGE René
- RIVOLLIER Auguste
- LESALNIER Maurice
- LEFEBVRE Robert
- LENAUDIE Georges
- LE COADOU François
- RICHARD François
- ROLAND Henri
- RZEPQOVICZ Jacques
- ETIENNE Marcel (1954-1955)
- FLORENCIE Jean
- FABRE Jean
- FEDERECI Jean (1954-1955)
- GROSJEAN Roger
- GRAL Emile

- LE BRUN Guillaume
- GOUEVIC Jean
- GOUTAUDIER Marius
- GUILLEMETTE Cyrus
- GUILLEMARD Maurice
- GRALL Pierre
- ROY André
- ROBERT Henri
- LEFEBVRE Charles
- LECRON Edouard
- LAVIELLE André
- GUENET André
- GRAS Jean
- GROSSET Marcel
- GRANCY André
- GRANVAL André
- GERMAIN Léon
- GREGOIRE Julien
- GOUASIL Gaston
- GOTREAU Eugène
- GODIN Marcel
- GOMER Jean
- GOIFFON Charles
- GAYOU Pascal
- GOUA Jacques

(Voir la suite page 4)

AU HASARD DU COURRIER

Maurice Bonin envoie ses « très sincères amitiés » et... ses « encouragements à persévérer dans la voie des relations amicales ».

(Merci, Bonin, car « c'est toujours ça. »)

Edouard Birgy nous prie de « transmettre ses meilleures amitiés à tous les camarades ».

Raymond Granger reçoit avec plaisir notre « Lien » et nous remercie.

(Merci de notre part, Granger; merci également des adresses que tu nous transmets.)

Pierre Vacheron présente ses « vœux de bonne année, de prospérité pour l'Amicale » et envoie « ses amitiés à tous ceux du Stalag et en particulier à ceux du Nordenham ».

(Merci de la part de tous, mais, quant à accélérer la fréquence de parution du bulletin, je crois que tu comprends qu'il ne peut en être question.)

Bernard Schlienger envoie ses « amitiés à tous ».

Fernand Denis nous prie de transmettre « le bonjour aux anciens du II C et tout particulièrement à ceux du Nordenham et à l'abbé Henri Hubert, ancien aumônier du bateau ».

Jean Remond envoie ses « meilleurs vœux pour l'Amicale et tous ses membres ».

Gaston Quinson nous prie de transmettre ses « amitiés à tous ».

André Audin envoie « bien le bonjour aux membres du Bureau de l'Amicale, ainsi qu'à ceux du Kommando de la Hutte-Kraft ».

René Rouvière envoie ses « amitiés à tous », et Charles Bal ses « meilleures amitiés et ses félicitations à l'équipe de rédaction ».

Marcel Goret nous transmet son « amical souvenir à tous », et Alexandre Teboul, son « bon souvenir avec ses sincères amitiés ».

Le Secrétaire.

F. BRAS 402

**L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS**

Avec un retard de plus de trois mois, — mais n'y sommes-nous pas accoutumés, — le Parlement vient d'achever la discussion du budget, notamment des chapitres concernant le ministère des A.C. et V.G. et dont l'examen avait été inter-

Au Groupement Lyonnais

Le Groupement des Amicales de Camp de la région lyonnaise a tenu son Assemblée générale annuelle le dimanche 13 mars.

Auparavant, une importante délégation était allée déposer une gerbe et se recueillir devant le monument aux morts de la ville de Lyon.

A ce geste de fidélité au souvenir participaient notamment : Seydoux, Simonneau et Toucane, président et vice-présidents de l'U.N.A.C.; Pagay, délégué national pour la Province; Morizot, président du groupement lyonnais, et les représentants des Amicales nationales : Vaysset et Lautard (I A-I B); Mery (III); Pochtovitz (IV B); Berthet (VII); Vila (IX C); Mercler et O'Gravil (XII); Roche-reau (XVII B); Magnard (XVIII); Pruvost (325).

L'Assemblée générale du groupement, tenue en la salle d'audiences du Conseil des Prud'hommes, s'est déroulée, sous la présidence de Morizot, en présence, outre de nombreux camarades et des représentants de l'U.N.A.C. et des Amicales nationales déjà nommés, de MM. Lafuge, directeur interdépartemental du Ministère des A.C. et V.G.; Mallaret, secrétaire général de l'Office départemental; M. Fauconnet, adjoint au maire; Terrot, président de l'A.D. du Rhône des C.P.G.; Nougéin, de l'A.D.D.T.; Dantin, président de la section lyonnaise de l'U.N.E.G.; Durand, président de l'Association des anciens P.G. des P.T.T., et du représentant de l'Association des cheminots C.P.G.

Morizot, après avoir remercié les assistants d'être venus si nombreux, constate avec joie la progression constante des effectifs amicalistes groupés pour l'entraide, pour la solidarité.

Lacruche, secrétaire, puis Chate-noud, trésorier, et Thibert, au nom de la Commission de Contrôle, présentent le rapport moral et les comptes rendus financiers, qui font ressortir la parfaite vitalité et le complet équilibre budgétaire du groupement et qui sont adoptés à l'unanimité.

Pagay, délégué de l'U.N.A.C., prend ensuite la parole pour faire ressortir les résultats obtenus dans la voie de l'unité ou tout au moins de l'union entre tous les anciens combattants, P.G. et résistants, grâce au bon fonctionnement d'un Comité de coordination et d'un Comité de liaison.

En conclusion, il remercie Morizot et toute son équipe pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé.

Il est ensuite procédé à l'unanimité au renouvellement du Bureau, ainsi composé pour l'année 1955 : Président : Morizot (III); vice-présidents : Bornat (XII),

LE BUDGET DES A. C. ET V. G. DEVANT LE PARLEMENT

rompu le 25 janvier, après un vote unanime marquant la réprobation de l'Assemblée nationale en présence des inqualifiables mesures d'économie que les services de la rue de Rivoli prétendaient faire supporter aux anciens combattants et aux victimes de guerre.

Devant l'attitude très ferme, en cette matière, des représentants du pays, nos perpétuels adversaires ont fait marche arrière et ont présenté des lettres rectificatives comportant d'assez importantes améliorations.

Dans ces conditions, après trois jours de débats, l'Assemblée nationale a voté l'ensemble du budget des A.C. et V.G., par 400 voix contre 209. De son côté, le Conseil de la République, mises à part quelques modifications qui devaient ensuite accepter l'Assemblée nationale, a homologué les chapitres en cause, le 31 mars.

Peut-on dire que nous ayons sujet d'être satisfaits des textes ainsi votés. Hélas ! non, car ils ne répondent pas à bon nombre de nos justes revendications.

C'est ainsi que rien n'a été obtenu en ce qui concerne l'« uniformisation » de l'âge de la retraite du combattant, pas plus qu'en matière d'augmentation du taux de la retraite entre 50 et 65 ans.

Même absence de résultat sur la question des soldes de captivité, question dont on nous objecte toujours qu'elle dépend du ministère de la Guerre, mais dont celui-ci ne se soucie jamais d'envisager le règlement.

D'autre part, nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir catégorique quant à l'extension des bonifications d'ancienneté aux agents des services nationalisés ou concédés, et quant à l'élargissement au bénéfice des P.G. des délais de présomption d'origine en matière d'invalidité.

Par contre, des crédits ont été accordés qui permettront, cette année, le financement régulier du plan quadriennal et l'application du rapport constant aux invalides, aux veuves, aux orphelins et aux ascendants, sans que, toutefois, ces derniers, pas plus que les pensionnés à moins de 85 %, aient obtenu la parité indispensable en toute justice.

De même, sur la question du pécule, de très sensibles améliorations ont été arrachées à la mauvaise volonté des « financiers » :

Tout d'abord est abolie l'iniquité contre quoi nous nous sommes toujours élevés et qui privait du droit au pécule les ascendants n'ayant pas bénéficié de l'allocation militaire du P.G. décédé, ainsi que les veuves ayant contracté mariage avec des P.G. après le retour de captivité, et les orphelins nés de ce mariage. Les uns et les autres auront désormais les mêmes droits que les ayants cause précédemment définis.

Par ailleurs, les 2^e et 3^e tiers du pécule nous seront versés à partir des 1^{er} janvier 1956 et 1^{er} janvier 1958, c'est-à-dire en quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 1954, au lieu de six ans.

Enfin le ministre des A.C. et V.G., M. Triboulet, a formellement promis que du personnel serait mis

ENTRE NOUS

Notre ami M. Christian Talamon, avocat au Conseil d'Etat, membre du Bureau directeur de l'U.N.A.C., a été élu, pour l'année 1955, président de la Famille Judiciaire, Association des anciens P. G. appartenant aux professions judiciaires.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Notre camarade du VIII C, M. Stéphan, directeur interdépartemental de Rouen du ministère des A.C. et V.G., vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Puisse-t-il trouver ici l'expression de la part réelle que nous prenons à son deuil.

à la disposition des directions interdépartementales pour leur permettre de terminer l'examen des dossiers avant le 30 septembre 1955 !...

Nous en acceptons l'augure.

Mais, malgré de multiples interventions des défenseurs de notre cause, il a été impossible d'obtenir le rétablissement de l'intérêt de 2,75 %, pourtant prévu par des textes légaux.

Et, surtout, — et cela ne doit échapper à aucun de nos camarades, — un terme de forclusion à

A l'Assemblée de l'U.N.A.C.

En présence de nombreux dirigeants des Amicales, de notre camarade Pierre Lis, directeur interdépartemental de Paris du Ministère des A.C. et V.G., de plusieurs délégués de Province, — parmi lesquels, Pagay, délégué national; Morizot, président du Groupement lyonnais; Deschamps, de Marseille; Duguey, de l'Orne, — a eu lieu, le samedi 26 mars, l'Assemblée générale annuelle de l'Union nationale des Amicales de camp.

Entouré de Toucane, vice-président; Gain et Pascaud, secrétaire général et secrétaire adjoint; Langevin et Rochereau, trésorier et trésorier adjoint; Barrier, Berthet, Riché et Talamon, membres du Bureau directeur, René Seydoux, — après avoir constaté que l'Assemblée réunissait 91 mandats sur 112, — donne immédiatement la parole à M. Lis qui, comme l'an dernier, veut bien « faire le point » sur les questions en cours de règlement, particulièrement sur celle du pécule.

Avec son habituelle précision, le directeur interdépartemental de Paris expose les derniers résultats apportés en cette matière par les débats qui se sont déroulés devant l'Assemblée nationale lors de l'examen des chapitres du budget du Ministère des A.C. et V.G.

Nous résumons, par ailleurs, les décisions intervenues sur ce sujet et, d'autre part, nous nous proposons de reproduire par la suite la très complète étude faite par M. Lis.

Notons toutefois, dès maintenant, que, des chiffres par lui présentés, il ressort que le plus gros du travail incombant à l'administration est maintenant fait et que nous pouvons espérer en voir la fin avec celle de l'année 1955.

Seydoux remercie notre hôte de son intéressante allocution vivement applaudie par l'assistance, puis donne lecture d'un télégramme de Simonneau exprimant ses regrets de ne pouvoir assister à l'Assemblée, empêché qu'il est par des obligations professionnelles dont la charge croissante, d'ailleurs, le met dans l'impossibilité de continuer à mener au sein du Bureau directeur de l'U.N.A.C. le bon combat pour le regroupement et la solidarité.

Notre président exprime ses regrets, dont il est certain qu'ils seront partagés par tous ceux qui ont pu apprécier les multiples qualités de Simonneau, toujours sur la brèche depuis tant d'années et toujours aussi dynamique, aussi plein de foi dans notre commun idéal.

Et l'assistance tout entière s'associe à un hommage aussi mérité, tandis que s'ouvre la discussion

**L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS**

été fixé pour le dépôt des demandes de pécule : le 1^{er} janvier 1956.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir très prochainement sur cette ultime manœuvre des « rogneurs de créances ».

Marcel-L.-C. Moyse.

sur le rapport moral présenté par Gain et dont l'abondance des matières nous contraint à ajourner la publication.

Ce rapport est d'ailleurs adopté sans grande discussion, comme le sera immédiatement après le rapport financier présenté par Langevin.

Seule la question des délégués de Wehrkreise amène quelques explications de Manin (II C), Branger (IV B), Durand (XI A) et Sallé (325) sur la position, en cette matière, de leurs Amicales respectives.

Bernheim (VI C) présente ensuite une motion tendant à nommer Simonneau membre d'honneur du Bureau directeur de l'U.N.A.C. Mais Seydoux lui fait remarquer qu'outre que les statuts de l'U.N.A.C. ne prévoient pas cet honariat, il n'est pas « impensable » que, — et nous le souhaitons tous, — Simonneau puisse dans l'avenir reprendre un poste actif parmi nous. Par conséquent, l'honorariat serait prématuré.

On passe ensuite au renouvellement d'une partie du Bureau où cinq sièges sont à pourvoir. Les deux membres sortants qui se représentent : Seydoux (Of. X C) et Berthet (VII) sont réélus à l'unanimité à mains levées. Sont ensuite élus à l'unanimité moins une voix : Bernheim (VI C); Lautard (I A-I B); Méry (III).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget, discussion d'ordre technique dont nous ne voudrions pas lasser nos lecteurs et qui se termine par un ralliement unanime aux propositions, fort sages comme toujours, du Bureau, malgré les lourdes charges qu'impose à chaque Amicale le désir de conserver notre siège social.

L'Assemblée générale avait été précédée, dans la matinée, par une réunion de travail, présidée par Gain, secrétaire général de l'U.N.A.C., et à laquelle assistaient Pagay, délégué national pour la Province; Morizot, président du groupement lyonnais; Duguey, délégué pour l'Orne, et des représentants des Amicales nationales des Stalags II B, II D/E, III, IV C, V A, V B, VI C, IX C, XII, XIII, XVII A, XVII B, etc.

Bertrand et Nicolas, délégués respectivement pour les Vosges et l'Hérault, s'étaient fait excuser.

La séance a été consacrée à l'étude de la liaison des Amicales nationales avec les sections de province, liaison qui semble donner des résultats améliorés malgré quelques erreurs de détail faciles à corriger.

Entre cette réunion et l'Assemblée générale eut lieu un repas amical qui se déroula dans l'habituelle ambiance de camaraderie.

M.-L.-C. M.

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

**BIJOUTIER
ORFÈVRE
HORLOGER**

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg
Saint-Honoré

et

85, avenue
du Général-Leclerc

UNE IMPORTANTE SOURCE D'ÉCONOMIES

Depuis bientôt six ans que nous avons fait connaître à nos camarades les importants avantages offerts par les Carnets d'Achats du Groupement Economique, nombreux sont ceux qui en ont utilisé les bons.

Ils ont ainsi bénéficié, dans les multiples maisons adhérant à cet organisme, soit de réductions allant de 10 à 25 %, soit de prix de gros ou de fabrique.

En outre, ils ont pu jouir, — sans majorations, sans formalités et sans enquêtes, — d'intéressantes facilités de paiement pour tous leurs achats, même groupés, d'un minimum de 20.000 francs.

Pour obtenir ces crédits, il leur a suffi, — comme il suffira à tous les membres de nos Amicales, désireux de suivre leur exemple, — de s'adresser directement, en se recommandant de l'U.N.A.C., au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e) (Métro : Gare de l'Est), ouvert tous les jours (sauf dimanches et fêtes), sans interruption, de 9 à 19 heures.

Les seules pièces à fournir sont : le dernier bulletin de salaire ou de pension; la dernière quittance de loyer; la dernière quittance de gaz ou d'électricité; la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale, ou une pièce en tenant lieu; enfin, le Carnet d'Achats.

Si vous n'avez pas reçu ce carnet, que nous avons envoyé récemment, encarté dans notre journal, à nos adhérents de la région parisienne; si vous l'avez épuisé ou si vous habitez la Province, demandez-le au G.E.A., en joignant 20 francs de timbres pour frais de port.

Et, puisque nous parlons de nos

camarades de Province, — dont certains nous ont souvent demandé si le G.E.A. n'avait pas de ramifications hors Paris, signalons, à ceux habitant le département du Nord, que le Groupement vient d'organiser à Lille un réseau de maisons consentant les mêmes conditions avantageuses et dont ils trouveront la liste dans un carnet spécial qu'ils pourront se procurer en envoyant 20 francs de timbres au G.E.A., 62, boulevard de la Liberté, Lille (Nord). Téléphone : Lille 5476-32.

Ajoutons que le G.E.A. organise actuellement de semblables réseaux à Rouen, Nantes et Caen.

A. et R. BARRIÈRE frères
VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, cours du Médoc, Bordeaux (Gironde)

Prix spéciaux aux Amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Oflag XVII A — Baraque 20)

Habillez-vous chez
PAUL GUERIN
ex-Rawa-Ruska
Tailleur
(Hommes et dames)
195, avenue de Choisy, 195
(2^e étage)
Paris (13^e)
Remise de 10 %
à tous les camarades

POR 68-07...

...TUR 89-92

Jean RHEM

Photographe

Industrie Reportage

A votre service



COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE DES SOINS GRATUITS



ou vous soigne une infirmité pensionnée. Dites bien à votre médecin que vous comptez utiliser votre carnet de soins. Si le praticien refuse ce carnet, n'hésitez pas à rechercher un médecin qui veuille bien l'accepter. Vous ne devez ni payer la visite, ni payer la consultation. Un bulletin de votre carnet est détaché par le médecin : il lui servira à se faire rembourser par les Services de la Direction interdépartementale.

Un autre bulletin sera destiné au pharmacien qui devra vous procurer les remèdes. Ici se situe une très grave difficulté : parfois le médecin, mal informé, prescrit une spécialité qui n'est pas autorisée. Conseillez-lui de bien veiller à ses prescriptions, le pharmacien étant obligé de refuser de prendre en charge les prescriptions qui ne seraient pas en accord avec la liste officielle des spécialités auto-

Dans notre précédent numéro nous avons traité du droit à pension des anciens prisonniers de guerre et des anciens combattants en général.

Nous poursuivons aujourd'hui cet exposé par une étude des Services des soins gratuits.

Cette documentation devra être considérée avec infiniment d'attention par nos camarades car elle leur évitera, dans l'avenir, de commettre certaines erreurs.

risées par les soins gratuits. Hélas ! la Sécurité Sociale a établi une autre liste, l'A.M.G. en a établi une troisième.

Tous les efforts actuels de l'Administration tendent à uniformiser ces trois listes, et les médecins, nous en sommes sûrs, lui en seraient reconnaissants autant que les pensionnés.

Les soins spéciaux

Votre médecin traitant, s'il juge nécessaire de pratiquer ou de faire pratiquer une série de piqûres, une suite de séances d'aérosols, une intervention, dite de petite chirurgie, ne doit pas en prendre la responsabilité sans avoir sollicité l'avis du Service interdépartemental des soins gratuits, où un de ses confrères, en possession de votre dossier complet, jugera si la série de piqûres, la radio ou l'intervention est indispensable.

Dans le cas où votre médecin ne solliciterait pas l'avis préalable, c'est à vous, en fin de compte, qu'il serait demandé de rembourser les sommes imprudemment

engagées au nom de l'Administration.

Si une hospitalisation s'avérait nécessaire, n'oubliez jamais, — et donnez tous éclaircissements à votre famille à ce sujet, — de signaler à votre entrée que vous êtes en possession d'un carnet de soins gratuits et titulaire d'une pension au titre des lois de réparations aux victimes de la guerre.

Si votre hospitalisation s'effectue d'urgence, l'hôpital devra, dans les 48 heures, informer le Service interdépartemental des soins gratuits. Si cette hospitalisation peut attendre, dites bien à votre médecin qu'il sollicite l'accord préalable de l'Administration.

(Tous les hôpitaux et cliniques ne sont pas agréés; vous ne pourrez être pris en charge par les Soins gratuits que si l'établissement est agréé par la Commission départementale.)

Les soins infirmiers

Votre médecin, après accord du Service des soins gratuits, peut vous prescrire une série de piqûres et vous avez l'habitude de faire pratiquer ces injections par des infirmiers. Les infirmiers seront habilités à détacher un feuillet de votre carnet de soins; mais, attention ! Si les infirmiers qui s'occupent de vous ne sont pas inscrits sur une liste départementale agréée par la Préfecture, leurs états de remboursement ne seront pas honorés en fin de trimestre.

Renouvellement des carnets

Si votre carnet de soins est épuisé, présentez-vous à votre mairie avec le feuillet désigné à cet effet et le renouvellement sera automatique.

Note importante :

Un pensionné au taux de 10 % au moins, qui aurait une activité lui permettant de bénéficier des avantages accordés par la Sécurité Sociale, doit déclarer à sa Caisse Primaire qu'il est bénéficiaire de l'article 64 de la loi du 31 mars 1919 et des textes subséquents, et demander à remplir un imprimé lui permettant, en cas de maladie, ou de blessure, qui n'aurait aucun rapport avec la maladie ou la blessure pensionnée par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, de bénéficier d'un remboursement de 100 % du tarif de la Caisse, au lieu des 80 % habituellement accordés aux autres ressortissants de la Sécurité Sociale. Exemple : tel pensionné au taux de 25 % pour sclérose pulmonaire, qui souffre d'un abcès à la jambe, doit être remboursé par la Sécurité Sociale à 100 % du tarif de la Caisse pour les frais engagés à l'occasion du traitement de cet abcès à la jambe.

Pour l'instant, les Services des soins gratuits existent au chef-lieu de chaque département, aux annexes des Directions interdépartementales des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Une réforme en cours va peut-être changer la texture de ces services, mais ne devra, à aucun prix, en changer l'esprit : ils sont et restent à la disposition des pensionnés de guerre.

NOUVELLES...

Distinction

C'est avec plaisir que nous avons relevé au « Bulletin Officiel » la nomination dans l'ordre du Mérite combattant, au grade de commandeur, de M. Jean Volvey, secrétaire général de la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, des évadés et otages 1914-1918 et président de l'Union départementale de la Seine de l'U.F.A.C.

L'attribution de la Carte du Combattant

Nous avons récemment publié les chiffres communiqués par l'Office national des A.C. et V.G. et qui montrent la lenteur des travaux d'attribution de la Carte du Combattant à travers la France.

Aussi bien nous est-il agréable

de constater qu'il est des départements où les opérations se poursuivent avec plus de célérité.

Pour aujourd'hui, nous citerons en exemple le cas de l'Orne, sur lequel notre camarade René Duguey, délégué de l'U.N.A.C. pour cette région, a bien voulu nous fournir une intéressante documentation arrêtée au 25 mars 1955.

A cette date, il avait été reçu 11.660 demandes et 3.904 cartes étaient délivrées. 383 dossiers étaient en cours de vérification par l'autorité militaire; 1.439 restaient en instance à l'Office départemental et 126 à l'Office national.

Parmi les 1.439 demandes en instance, il faut noter qu'un certain nombre sont incomplètes dont beaucoup seront à rejeter définitivement tandis que d'autres représentent des cas spéciaux (aviation, prévoyé, etc.).

La commission de la Carte, dont

..ET ECHOS

les séances avaient lieu, à l'origine, tous les quinze jours, ne se réunit plus qu'environ tous les trois mois, lorsqu'il y a au moins 200 demandes à examiner. Lors de sa dernière réunion, — 25 mars, — ont été étudiées les demandes susceptibles de bénéficier des dernières bonifications (3^e liste reçue le 4 mars).

Et Duguey de conclure : « Ce magnifique résultat a été obtenu grâce à l'autorité et à la compétence du dynamique secrétaire général, M. Labare, avec lequel nous entretenons des rapports très cordiaux et auquel je tiens à rendre hommage ».

Est-il besoin de dire combien nous sommes heureux de nous associer à ces compliments si mérités ?

DEMANDES D'EMPLOI

Grégoire William (Ancien du VI D), Longueville (Seine-et-Marne), cherche emploi comme gardien de chantier ou propriétaire où il serait logé avec sa famille (deux enfants).

Ancien XI A recherche situation compatible ou correspondancier, voire tous travaux bureau, même mi-temps. Plan 1947, N° 1240. Faire offres à l'Amicale XI A qui transmettra. Urgent.

Ancien XI A, capacitairier en droit, très au courant législation sociale, recherche situation stable branche personnel ou section technique de contentieux. Sérieuses références morales et professionnelles. N° 911. Faire offres à l'Amicale du XI A qui transmettra. Urgent.

Jeune fille, 22 ans, bachelière, excellentes références, cherche place vendeuse dans librairie-papeterie. Adresser offres au Stalag VIII G, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9^e).

Ancien prisonnier de guerre, n'oublie pas que le 31 décembre 1955 est la date limite pour déposer ta demande de PECULE

RECHERCHES

Bruni Jean, ex-Stalag IV G, rapatrié comme D.U. du Stalag 325, hôpital de Lemberg, le 1^{er} septembre 1943, recherche camarades susceptibles de lui apporter leur témoignage sur les faits suivants : alors que le train sanitaire, qui les ramenait en France, se trouvait aux environs de Berlin, le 3 ou le 4 septembre 1943, Bruni et ses camarades de compartiment ont caché et ainsi fait évader un prisonnier de guerre français, originaire, croit-on, de la Somme et qui fut ensuite pris en charge, à l'arrivée à Nancy, par le Service sanitaire français. Adresser les réponses au Stalag 325, 68, Chaussée d'Antin, Paris (9^e).

Derhet Marcel, incorporé au 39^e R. A.F., fait prisonnier à Saint-Dié, le 17-6-40, recherche camarades de ce régiment pour attestation de présence. Carte du Combattant. Adresser les réponses au Stalag XI A.

Loiseleur Gilbert, du 190^e R.A.L.T., 1^{er} batterie, 4^e groupe, fait prisonnier

Ancien prisonnier de guerre, n'oublie pas que tu n'as que jusqu'au 31 décembre 1955 pour faire valoir tes droits au PECULE

LA BONNE MONTRE DE BESANCON « ROCHDHOR »



HORLOGERIE F. FUSIER (ex-P.G.)

La maison de confiance Magasins, ateliers et bureaux 128, rue de Dôle, Besançon (Doubs) Vente directe à la clientèle P.G. au prix de fabrication Conditions spéciales sur certains achats

Élégante montre-bracelet moderne pour homme ou dame, 16 ou 17 rubis, mouvement ancre, antichoc, trottoir central, antimagnétique, boîte étanche plaqué or, sur cuir ou daim, avec bulletin de garantie, au prix de : 5.500 fr. Envoi gratuit du catalogue dans toute la France. Ecrivez-nous vite, satisfaction assurée. Règlement à réception de la facture. O.C.P. : 1357-24 Dijon

Sans intermédiaires, directement à votre domicile... et beaucoup moins cher

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS - 18^e

RADIO-CARILLON A. NOËL EX P.G.

Depuis 1945, fournisseur spécialisé des Camarades A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1^{er} ÉTAGE-DROITE • Métro : BARBÈS-ROCHECHOUART

Recepteur Ultra-Moderne

EQUIPE AVEC LE NOUVEAU

CADRE ANTIPARASITES A AIR INCORPORÉ ET ORIENTABLE, LE SEUL APPAREIL EFFICACE CONTRE LES PARASITES ET PERMETTANT LA SÉLECTION CONVENABLE SUR LES GRANDES ONDES DE RADIO-LUXEMBOURG ET DU NOUVEAU ÉMETTEUR A GRANDE PUISSANCE EUROPE I.

CARILLON 666 6 LAMPES QUATRE GAMMES H.P. 195 **22.400!**

CARILLON 777 7 LAMPES AVEC ÉCART H.P. 210 **25.400!**

CADRE ANTIPARASITES A AIR 6 LAMPES QUATRE GAMMES H.P. 195 **22.400!**

CARILLON 926 6 LAMPES - CADRE ANTIPARASITES MAGNIFIQUE ENSEMBLE RADIO ET PHONO DISQUES STANDARDS et MICROFILLES MOTEUR TROIS VITESSES - DEUX SAPHIRS **32.400!**

GARANTIE 100 % CONSTRUITS POUR DURER MES APPAREILS SONT ENTIÈREMENT GARANTIS TROIS ANS PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE COMPRIS LAMPES HUIT MOIS

GRAND CHOIX RECEPTEURS 6 A 8 LAMPES COMBINÉS RADIO-PHONO

CATALOGUE gratuit EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

FACILITÉS DE PAIEMENT

TOUS LES MEUBLES RADIO-PHONO LUXE ET GRAND LUXE NOYER - PALISSANDRE - SYCOMORE AVEC CADRE ANTIPARASITES INCORPORÉ

SUZE GENTIANE

LA BIÈRE QUI FAIT LA SANTÉ

EXCELLENT MODÈLE, UN DES MEILLEURS SENSIBLE ET MUSICAL - TRÈS BELLE PRÉSENTATION, RONCE DE NOYER OU GENÈRE PALISSANDRE

PHÉ AER TOUTES TARTES COMPLÈTES **17.600!**

TOUS LES DÉCORATIONS d'été

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI (Ancien P.G.)

Monthelon (Marne)

Demandez prix et conditions

TRAPEAU POUR SOCIÉTÉS MAIRIES JUSQU'À 150 PERSONNES

A. ROBERT TAIN (DROME) INSCRIPTES FLEURETTES ET TOUTES ARTICLES POUR FÊTES

CATALOGUE FRANCO

